



# BILLETS À COUPONS CONDITIONNELS DE 10,02 \$ US REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION ET LIÉS À L'INDICE EURO STOXX® BANKS, SÉRIE 23F (\$ US) DE LA BNE

Billets avec capital à risque – Échéant le 20 août 2032

Le 30 juillet 2025

Le prospectus préalable de base simplifié de La Banque de Nouvelle-Écosse daté du 4 mars 2024, un supplément de prospectus connexe daté du 5 mars 2024 et le supplément de fixation du prix n° 5400 (le « supplément de fixation du prix ») connexe daté du 30 juillet 2025 (collectivement, le « prospectus ») ont été déposés auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus, et de ses modifications ou suppléments qui ont été déposés, doit être transmis avec le présent document. Le prospectus et ses modifications ou suppléments contiennent de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus et ses modifications ou suppléments pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision de placement. On peut obtenir un exemplaire du prospectus préalable de base simplifié, du supplément de prospectus et du supplément de fixation du prix au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca). À moins que le contexte ne s'y oppose, les définitions données dans le prospectus s'appliquent aux présentes.

Liés à l'indice  
EURO STOXX® Banks

Coupons  
conditionnels d'un maximum  
de 10,02 \$ US par année,  
payables mensuellement

Remboursement par anticipation  
automatique trimestriel égal  
à 105,00 % du niveau initial de  
l'indice à compter  
du 20 février 2026

Protection conditionnelle  
du capital de 35,00 %  
à l'échéance

## PRINCIPALES CONDITIONS

### Émetteur

La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque »)

### Indice\*

L'indice EURO STOXX® Banks (l'« indice »).

### Coupons mensuels

À chaque date de paiement, les porteurs inscrits pourraient recevoir un coupon, qui sera établi comme suit :

Si le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal au niveau de la barrière à la date d'évaluation du coupon en cause, le coupon sera de :

**0,835 \$ US par billet.**

Si le niveau de clôture de l'indice est inférieur au niveau de la barrière à la date d'évaluation du coupon en cause :

**aucun coupon ne sera versé.**

Les coupons totaux pendant la durée des billets ne peuvent être supérieurs à 70,14 \$ US par billet. Si la Banque rembourse automatiquement les billets par anticipation, les porteurs recevront à la fois le capital et le coupon à l'égard de la date de constatation applicable.

### Remboursement par anticipation automatique

Les billets seront automatiquement remboursés par anticipation par la Banque si le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation est supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique (soit 105,00 % du niveau initial de l'indice). Les billets peuvent être remboursés par anticipation trimestriellement comme il est indiqué dans le supplément de fixation du prix et ils ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant le 20 février 2026. Si le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation n'est pas supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique, les billets ne seront pas automatiquement remboursés par anticipation par la Banque.

### Protection conditionnelle du capital

Protection conditionnelle du capital de 35,00 %. Les billets offrent une protection conditionnelle du capital à l'échéance si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au niveau de la barrière (soit 65,00 % du niveau initial de l'indice). Si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière, le porteur sera entièrement exposé au rendement négatif lié au cours de l'indice, de sorte qu'il pourrait perdre la quasi-totalité de son placement (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet).

\*Le niveau de clôture de l'indice illustre uniquement l'appréciation ou la dépréciation du cours des titres des émetteurs qui le composent et ne tient pas compte des dividendes, distributions ou autres revenus ou sommes cumulés ou versés sur ces titres. En date du 30 juin 2025, le taux de rendement annuel des dividendes sur l'indice était de 5,21 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 42,69 % sur la durée des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur les titres de l'indice demeurent constants.

Fundserv	Offerts jusqu'à	Date d'émission	Durée jusqu'à l'échéance
SSP6299	14 août 2025	20 août 2025	7 ans (s'ils ne sont pas remboursés par anticipation)

## INFORMATION

[www.billetsscotia.com](http://www.billetsscotia.com)

Ventes et marketing : 1 866 416-7891  
Service à la clientèle de Fundserv (pour les conseillers) : 1 833 594-3143

L'information ci-dessus doit être lue en parallèle avec le prospectus.

---

## AUTRES CONDITIONS IMPORTANTES

### Capital

100,00 \$ US par billet

### Souscription minimale

5 000 \$ US (50 billets)

### CUSIP

06418ZEA9

### Code Fundserv

SSP6299

### Indice

Le rendement des billets éventuellement produit par les coupons et le remboursement du capital à l'échéance dépendront du rendement lié au cours de l'indice EURO STOXX® Banks (l'« indice »). L'indice est un indice pondéré en fonction de la capitalisation boursière ajustée au flottant des titres de sociétés du secteur bancaire de pays de la zone euro.

Le niveau de l'indice peut être touché par la volatilité des cours des titres de capitaux propres des émetteurs qui composent l'indice, ce qui signifie que les cours peuvent fluctuer et évoluer considérablement sur d'assez courtes périodes, si bien que le rendement de ces cours ne peut être prédit et qu'un investissement lié aux niveaux de l'indice peut aussi être volatil. Les investisseurs éventuels sont priés de consulter les sources publiques au sujet des niveaux de l'indice, des tendances à la fluctuation des niveaux de l'indice et des cours et des tendances dans la négociation des titres qui composent l'indice avant d'investir dans les billets. Voir « Facteurs de risque » dans le supplément de fixation du prix.

Les billets ne représentent pas un placement direct ou indirect dans l'indice ou dans les titres qui le composent. Les porteurs de billets n'auront aucun des droits des porteurs des titres qui composent l'indice, notamment des droits de vote ou le droit de recevoir les dividendes, distributions ou autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur ces titres. Le niveau de clôture de l'indice illustre uniquement l'appréciation ou la dépréciation du cours des titres des émetteurs qui le composent et ne tient pas compte des dividendes, des distributions ou des autres sommes ou revenus cumulés ou versés sur ces titres. Le taux de rendement annuel des dividendes sur l'indice au 30 juin 2025 était de 5,21 %, ce qui représente un taux de rendement total des dividendes, composé annuellement, d'environ 42,69 % sur la durée d'environ sept ans des billets dans l'hypothèse où les dividendes versés sur les titres de l'indice demeurent constants. Rien n'oblige la Banque à détenir des droits sur l'indice ou sur les titres qui le composent.

### Date d'évaluation initiale

Le 20 août 2025 (la « date d'évaluation initiale »), étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation initiale sera le premier jour de bourse qui suit, sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

### Date d'évaluation finale

Le 16 août 2032 (la « date d'évaluation finale »), étant entendu que si ce jour n'est pas un jour de bourse, alors la date d'évaluation finale sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de remboursement anticipé automatique des billets et de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix).

### Dates d'évaluation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation

Les dates d'évaluation du coupon, dates de constatation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation propres aux billets sont celles indiquées dans le supplément de fixation du prix (voir « Dates d'évaluation, dates de paiement et dates de remboursement par anticipation » dans le supplément de fixation du prix), sauf en cas de circonstances particulières (voir « Circonstances particulières » dans le supplément de fixation du prix) et en l'absence de remboursement anticipé automatique des billets par la Banque. Si la Banque les rembourse automatiquement par anticipation à une date de remboursement par anticipation avant la date d'échéance, les billets seront annulés, toutes les sommes dues seront payées aux porteurs à la date de paiement applicable et les porteurs n'auront droit à aucun autre paiement au titre des billets.

### Remboursement à l'échéance

Les porteurs inscrits auront droit à une somme payable par billet si les billets sont automatiquement remboursés par anticipation par la Banque ou à l'échéance, selon le cas (dans chaque cas, le « remboursement à l'échéance »), calculée par l'agent des calculs selon l'une des formules suivantes :

Si le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation est supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

**capital**

Si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

**capital**

Si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance sera égal à ce qui suit :

**capital + (capital × rendement de l'indice)**

Le remboursement à l'échéance sera nettement inférieur au capital investi par l'investisseur si le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière. Le remboursement à l'échéance sera d'au moins 1,00 \$ US par billet. **Le rendement des billets ne reflétera pas le rendement total qu'un investisseur recevrait s'il était propriétaire des titres composant l'indice.**

### Niveau de remboursement par anticipation automatique

105,00 % du niveau initial de l'indice

### Niveau de la barrière

65,00 % du niveau initial de l'indice

### Rendement de l'indice

Pourcentage (qui peut être nul, positif ou négatif) calculé par l'agent des calculs selon la formule suivante :

---

**(niveau final de l'indice – niveau initial de l'indice) ÷ niveau initial de l'indice**

**Niveau de clôture de l'indice**

Le niveau ou la valeur de clôture officiel de l'indice un jour donné, calculé et annoncé par le promoteur d'indice un jour de bourse.

**Niveau initial de l'indice**

Le niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale.

**Niveau final de l'indice**

Le niveau de clôture de l'indice à une date de constatation ou à la date d'évaluation finale, selon le cas.

**Monnaie**

Les billets sont libellés en dollars américains et les sommes dues aux termes des billets seront payables en dollars américains. Aucune conversion de devise ne sera appliquée lors du calcul des sommes dues aux termes des billets. Sauf indication contraire, dans le présent supplément de fixation du prix, toutes les sommes d'argent sont exprimées en dollars canadiens.

**Inscription à la cote et marché secondaire**

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un marché. Par la suite, Scotia Capitaux Inc. fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin de tenir un marché secondaire quotidien pour la vente des billets, mais elle se réserve le droit de cesser de le faire à l'avenir, à son entière discrétion, sans en donner préavis aux porteurs.

**Admissibilité aux fins de placement**

Admissibles aux REER, FERR, REEE, REEI, RPDB, CELI et CELIAPP.

**Frais**

Les courtiers en valeurs ne toucheront aucune commission sur la vente des billets. À la clôture, la Banque versera directement à iA Gestion privée de patrimoine inc., en qualité de placeur pour compte indépendant, une rémunération d'au plus 0,15 \$ US par billet vendu (soit au plus 0,15 % du capital). Le paiement de ces frais ne réduira pas le montant à la base du calcul du remboursement à l'échéance payable au titre des billets.

## EXEMPLES HYPOTHÉTIQUES

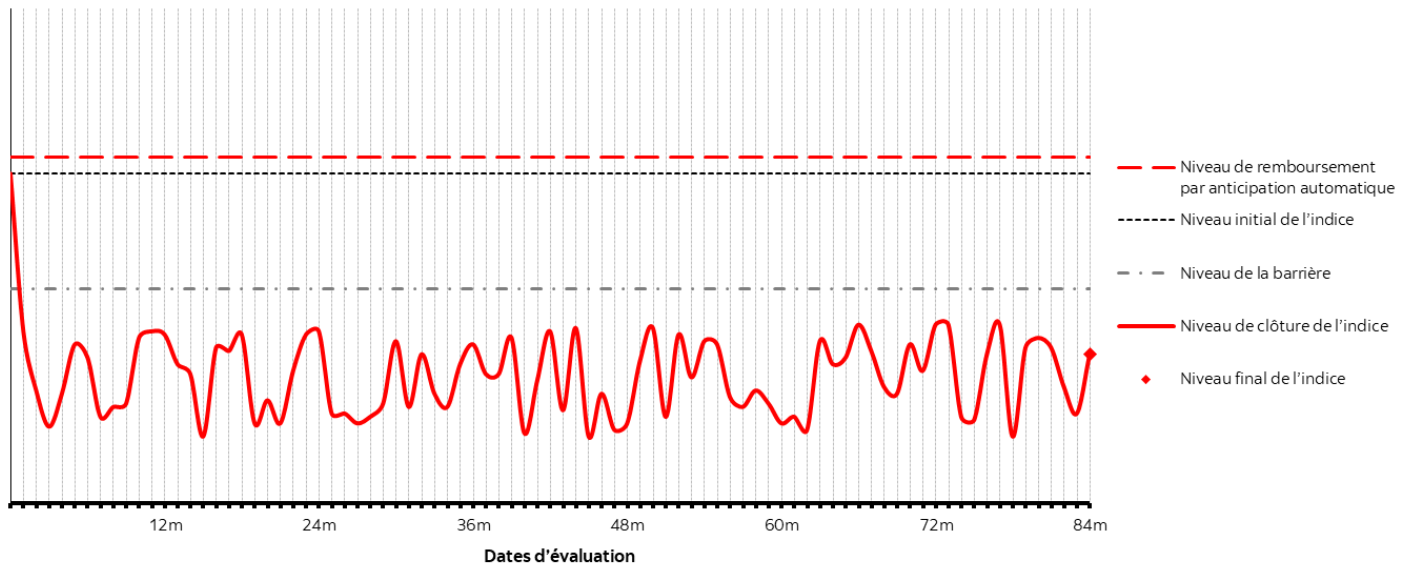
Les exemples hypothétiques suivants indiquent la manière dont les coupons et le remboursement à l'échéance sont calculés et établis en fonction de certaines hypothèses qui sont présentées ci-après. **Les exemples n'ont qu'une valeur d'illustration et ne doivent pas être considérés comme une estimation ou une prévision du rendement de l'indice ni du rendement que les billets pourraient produire.** Le rendement des billets sera calculé en fonction de l'évolution du cours de l'indice, ce qui ne reflétera pas la valeur des dividendes, des distributions ou des autres revenus ou sommes cumulés ou versés sur les titres qui composent l'indice. Certaines sommes d'argent sont arrondies au cent près et le symbole « \$ » désigne la monnaie pertinente pour les montants en dollars et les cours hypothétiques précis, compte tenu du contexte.

### Valeurs hypothétiques pour les calculs :

Niveau initial de l'indice* :	100,00
Niveau de la barrière :	65,00 % du niveau initial de l'indice = 65,00 % × 100,00 = 65,00
Niveau de remboursement par anticipation automatique :	105,00 % du niveau initial de l'indice = 105,00 % × 100,00 = 105,00
Coupon :	0,835 \$ US

\* Le niveau initial de l'indice de 100,00 est un niveau hypothétique, choisi à des fins d'illustration seulement. Il ne représente ni le véritable niveau initial de l'indice ni une estimation ou prévision de celui-ci. Le véritable niveau initial de l'indice sera égal au niveau de clôture de l'indice à la date d'évaluation initiale.

**Exemple n° 1 – Les billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation puisque le niveau de clôture de l'indice à chaque date de constatation est inférieur au niveau de remboursement par anticipation automatique. Le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière.**



Comme le niveau final de l'indice (45,00) à la date d'évaluation finale est inférieur au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

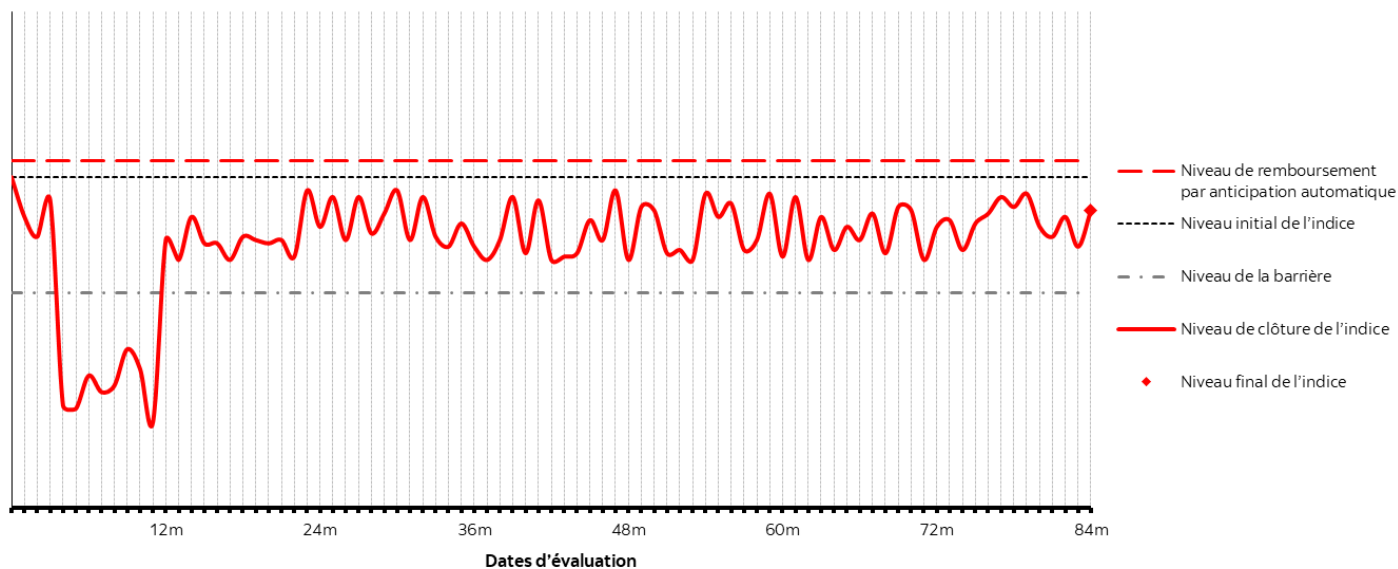
### capital + (capital × rendement de l'indice)

$$100,00 \$ \text{ US} + (100,00 \$ \text{ US} \times -55,00 \%) = 45,00 \$ \text{ US par billet}$$

Dans cet exemple, étant donné que le niveau de clôture de l'indice est inférieur au niveau de la barrière à toutes les dates d'évaluation du coupon, l'investisseur ne reçoit aucun coupon.

L'investisseur reçoit un remboursement à l'échéance de 45,00 \$ US par billet à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ -10,78 % par billet.

**Exemple n° 2 – Les billets ne sont pas automatiquement remboursés par anticipation puisque le niveau de clôture de l'indice à chaque date de constatation est inférieur au niveau de remboursement par anticipation automatique. Le niveau final de l'indice à la date d'évaluation finale est supérieur ou égal au niveau de la barrière.**



Comme le niveau final de l'indice (90,00) à la date d'évaluation finale est supérieur au niveau de la barrière, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

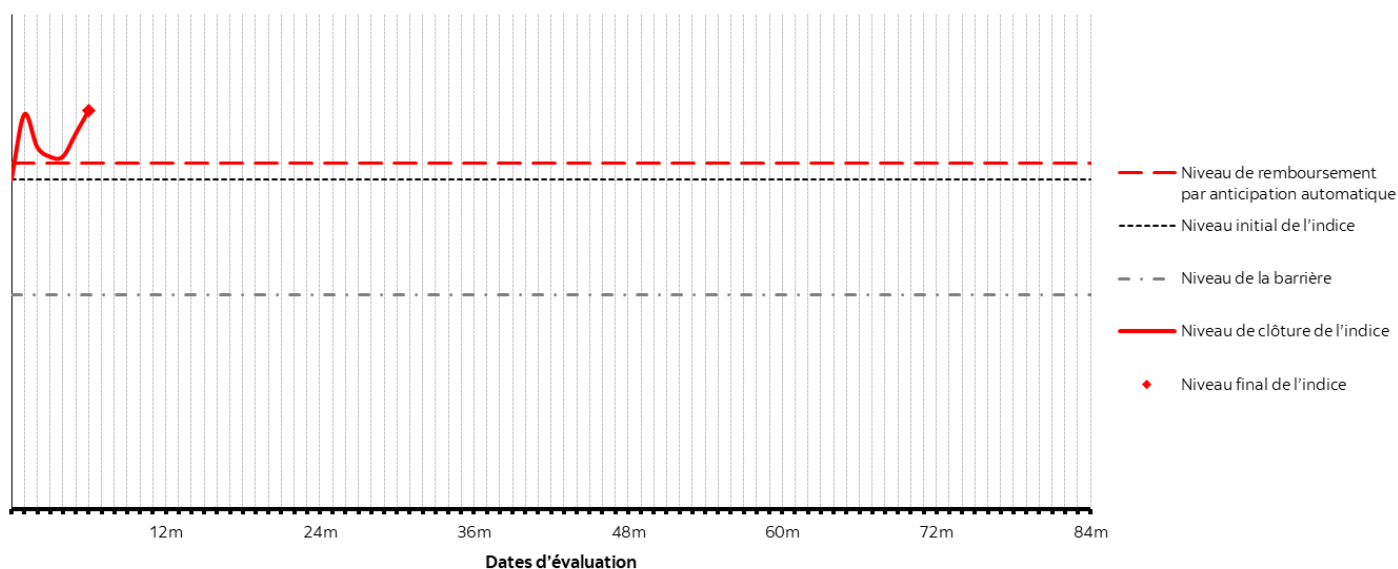
**capital**

100,00 \$ US par billet

Dans cet exemple, l'investisseur reçoit un coupon pour chacune des première à troisième et des douzième à quatre-vingt-quatrième dates d'évaluation du coupon, mais ne reçoit aucun coupon pour les quatrième à onzième dates d'évaluation du coupon, puisque le niveau de clôture de l'indice à chacune de ces dates d'évaluation du coupon est inférieur au niveau de la barrière.

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 63,46 \$ US par billet et un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ US par billet, à la date d'échéance, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ 7,27 % par billet.

**Exemple n° 3 – Les billets sont automatiquement appelés au remboursement par anticipation à la première date de constatation étant donné que le niveau de clôture de l'indice à cette date est supérieur ou égal au niveau de remboursement par anticipation automatique.**



Comme le niveau de clôture de l'indice (121,00) à la première date de constatation est supérieur au niveau de remboursement par anticipation automatique, le remboursement à l'échéance est calculé comme suit :

**capital**

100,00 \$ US par billet

Dans cet exemple, puisque le niveau de clôture de l'indice est supérieur au niveau de la barrière à chaque date d'évaluation du coupon applicable, l'investisseur reçoit un coupon à chacune des six premières dates de paiement.

L'investisseur reçoit des coupons totalisant 5,01 \$ US par billet et un remboursement à l'échéance de 100,00 \$ US par billet, soit l'équivalent d'un rendement annuel composé d'environ 10,27 % par billet.

## MISE EN GARDE

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres visés aux présentes. Quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Le capital des billets n'est pas protégé (sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet) et l'investisseur pourrait recevoir un montant considérablement inférieur au capital initial à l'échéance. Avant de décider d'investir dans les billets, il est nécessaire d'étudier attentivement, avec ses conseillers, notamment ses conseillers en placement ainsi que ses conseillers juridiques, comptables et fiscaux, la pertinence du placement en fonction de ses objectifs de placement et des renseignements présentés dans le prospectus. La Banque, l'agent des calculs, Scotia Capitaux Inc. et iA Gestion privée de patrimoine inc. ne font aucune recommandation quant à la pertinence d'un placement dans les billets par une personne donnée. Les billets n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la *Securities Act of 1933* des États-Unis, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 »), ou d'une loi sur les valeurs mobilières d'un État et, sous réserve de certaines exceptions, ne peuvent être offerts, vendus ou livrés, directement ou non, aux États-Unis ou dans leurs territoires et leurs possessions, ni à des personnes des États-Unis (*U.S. person* au sens du *Regulation S* pris en application de la Loi de 1933), ou pour leur compte ou à leur profit. En outre, les billets ne peuvent pas être offerts ni vendus aux résidents d'un territoire ou pays européen. « Banque Scotia » et « Services bancaires et marchés mondiaux de la Banque Scotia » sont des marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse.

**Les sommes versées aux porteurs de billets dépendront du rendement des éléments sous-jacents. À moins d'indication contraire dans le prospectus, la Banque ne garantit pas le remboursement du capital des billets ni ne garantit le versement d'un rendement sur les billets à l'échéance ou avant (dans chaque cas, sous réserve d'un remboursement de capital d'au moins 1,00 \$ US par billet). Les acheteurs pourraient perdre la quasi-totalité de leur placement dans les billets. Un placement dans les billets ne convient pas aux personnes qui ne comprennent pas les risques inhérents aux produits structurés ou aux dérivés. L'acheteur de billets sera exposé aux fluctuations du niveau de l'indice auquel les billets sont liés. Le niveau de l'indice peut être volatil, de sorte qu'un placement y étant lié peut également être volatil. Les acheteurs doivent lire attentivement les « Facteurs de risque » figurant dans le prospectus.**

**Les billets ne seront pas des dépôts assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance-dépôts. Les billets n'ont pas été notés et ne seront pas assurés par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par aucune autre entité, si bien que les paiements aux investisseurs dépendront de la santé financière et de la solvabilité de la Banque.**

**Scotia Capitaux Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque. Par conséquent, la Banque est un émetteur relié et associé à Scotia Capitaux Inc. au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.**

Bien que les renseignements contenus aux présentes proviennent de sources jugées fiables, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties.

## PROMOTEUR D'INDICE

« [TRADUCTION] Le seul lien qui unit STOXX Limited, le Groupe Deutsche Börse et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données, d'une part, et la Banque, d'autre part, réside dans l'octroi d'une licence d'utilisation de l'indice et des marques de commerce connexes relativement aux billets.

### **STOXX Limited, le Groupe Deutsche Börse et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données :**

- ne font pas la promotion des billets, ne les endossent pas ni ne les vendent;
- ne formulent aucune recommandation d'investir dans les billets ou dans d'autres titres;
- n'ont aucune responsabilité ni obligation relativement à la détermination du moment de l'émission des billets, du prix auquel ils seront émis et du nombre de billets devant être émis et n'interviennent pas dans ces décisions;
- n'ont aucune responsabilité ni obligation relativement à l'administration, à la gestion ou à la commercialisation des billets;
- ne tiennent pas compte des besoins des billets ou des propriétaires de billets au moment d'établir, de constituer ou de calculer l'indice et ne sont pas tenus de le faire.

**STOXX Limited, le Groupe Deutsche Börse et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et n'assument aucune responsabilité (notamment pour négligence) relativement aux billets ou à leur rendement.**

STOXX Limited ne reconnaît aucune relation contractuelle avec les acheteurs des billets ou d'autres tiers.

### **Plus particulièrement :**

- STOXX Limited, le Groupe Deutsche Börse et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie, expresse ou implicite, et excluent toute responsabilité quant à ce qui suit :
  - les résultats qu'obtiendront les billets, les propriétaires de billets ou toute autre personne dans le cadre de l'utilisation de l'indice et des données qui y sont incluses;
  - l'exactitude, la présentation en temps opportun et l'exhaustivité de l'indice et de ses données;
  - la qualité marchande et l'adaptation à une fin ou à un usage particulier de l'indice et de ses données;
  - le rendement des billets en général.
- STOXX Limited, le Groupe Deutsche Börse et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et excluent toute responsabilité quant aux erreurs, omissions ou interruptions touchant l'indice ou ses données;
- STOXX Limited, le Groupe Deutsche Börse et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données ne sauraient en aucun cas être tenus responsables (notamment pour négligence) des pertes de bénéfices ou encore des pertes ou des dommages-intérêts indirects, punitifs ou spéciaux qui découlent des erreurs, omissions ou interruptions touchant l'indice ou ses données ou qui concernent les billets en général, même s'ils étaient au courant de la possibilité que ces pertes ou dommages-intérêts se produisent.

Le contrat de licence intervenu entre la Banque et STOXX Limited a été conclu au seul profit de ces dernières et n'a pas été conclu au profit des propriétaires des billets ou de tiers. »

---

## AVIS SUR LA MARQUE DE COMMERCE

<sup>MD</sup> Marque de commerce déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence (s'il y a lieu). « Banque Scotia » est un nom commercial utilisé par les entreprises de services bancaires mondiaux aux grandes entreprises et banques d'investissement et marchés des capitaux de La Banque de Nouvelle-Écosse et de certaines de ses sociétés affiliées dans les pays où elles exercent leurs activités. Ces sociétés incluent Scotia Capitaux Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants et régie par l'Organisme canadien de réglementation des investissements). Des renseignements importants d'ordre juridique peuvent être consultés à l'adresse [www.gbm.scotiabank.com/fr/legal.html](http://www.gbm.scotiabank.com/fr/legal.html). Les produits et services décrits sont offerts par les entités agréées de la Banque Scotia seulement là où la loi le permet. Cette information ne s'adresse pas et n'est pas destinée non plus à quiconque réside ou est domicilié dans un pays où la diffusion de cette information est contraire aux lois. Tous les produits et services ne sont pas offerts dans tous les territoires.